

DEC211599DR07

Décision portant nomination de M. Pierrick ZERBINO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5008** intitulée « **Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon** » et nommant **M. Frédéric KUZNIK** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5008** en date du 03 / 12 / 2020 ;

Considérant que **M. Pierrick ZERBINO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation régionale du CNRS les 08 et 09 mars 2021 puis du 22 au 24 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Pierrick ZERBINO, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5008** intitulée « **Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon** » à compter du **01 avril 2021**.

M. Pierrick ZERBINO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierrick ZERBINO** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 08 avril 2021

Le directeur de l'unité
Frédéric KUZNIK

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

